Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_053-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° 2023/053

OBJET : **Schéma Directeur des espaces publics - Aménagement des entrées de ville - Etude urbaine en vue de leur qualification et renaturation**		
Date de convocation : **20 juin 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **03 juillet 2023**

L'an **2023, le 26 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme LAFAGE Chantal - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LEPINAY Marie-Christine) - M. HABERMEYER Olivier Bernard (pouvoir MIRALES Marc) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. BLESS Mathieu a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_053-DE

Dans le cadre de ses projets du mandat, l'équipe municipale a souhaité porter son action sur la qualification des voiries et des espaces publics de la commune. Ainsi, au-delà des efforts consentis pour maintenir un niveau d'entretien au quotidien important, il convient simultanément de se pencher sur une intervention en profondeur sur certains d'entre eux.

A l'image de la rue St Jean qui a subi une requalification importante lors de la réalisation de la gare routière, d'autres espaces supportant un important trafic ou dont l'état est très détérioré, méritent d'être analysés et traités.

En effet qu'il s'agisse des grands axes, des liaisons inter-quartiers ou des entrées de ville, les espaces publics sont au centre d'un système urbain qui se pense multimodal. Leur traitement permet d'assurer la fluidité, la sécurité, la continuité des échanges, l'animation de la cité. Les espaces publics reflètent l'image et l'organisation de la ville au dehors.

Le programme Petites Villes de Demain, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le Contrat Territorial Occitanie, le Fonds vert de l'Etat, le programme Bourg centre encouragent les collectivités à se tourner vers une nouvelle façon de concevoir l'aménagement des villes et en particulier leurs espaces urbains.

C'est tout le sens donné à la fiche-action « Graulhet Durable : intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement d'espaces publics »

Une transformation profonde du mode de penser les déplacements et d'aménager ces espaces est nécessaire comme autant de séquences de valorisation de la commune.

En effet, réduire l'impact de la voiture, privilégier les matériaux perméables, des dispositifs économes en énergie, la renaturation des surfaces, les plantations d'arbres pour atténuer les chaleurs sont parmi les objectifs que se fixe la commune pour dessiner une nouvelle génération d'espaces publics résilients. Une première pierre est d'ores et déjà posée à travers l'élaboration du plan Vélo, outil précieux qui permet à la collectivité, d'entrer dans le cercle vertueux de la transition écologique.

Dans un 1er temps, il s'agit de procéder à l'élaboration d'un schéma directeur des espaces publics de Graulhet suivi d'une étude urbaine de programmation séquencée et qualitative en s'appuyant sur les études déjà réalisées.

Dans un 2ème temps, le volet opérationnel permettra d'enclencher à court et moyen terme, la requalification de 3 espaces majeurs qui pourraient être :

- L'avenue Victor Hugo
- L'avenue de l'Europe
- L'avenue Marcel Pagnol

Les phases de conception intègreront les espaces adjacents de chacun d'eux.

De plus, les préconisations émises, pourront être mises en application lors des travaux de réfection de voirie.

L'Europe, l'Etat, le Conseil Régional Occitanie, le Département du Tarn, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Banque des Territoires, partenaires institutionnels à travers plusieurs dispositifs contractuels seront sollicités pour accompagner ce schéma directeur suivi de l'étude de programmation urbaine.

Le coût de cette étude est évalué à 50 000€ HT environ.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude figure en suivant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_053-DE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le principe de l'élaboration de ce schéma directeur des espaces publics suivi de l'étude urbaine de programmation,

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel tel que figurant au tableau joint en annexe,

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_053-DE

SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE

Plan de financement prévisionnel

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses		**Recettes**		
Désignation	**Coût HT**	**Financeurs**	**Montant sollicité**	**Taux**
Etudes Urbaines	50 000,00	Département du Tarn	7 500,00	37,5 %
		Banque des Territoires	25 000,00	50 %
		Gaillac Graulhet Agglomération	7 500,00	37,5 %
Total	50 000,00	Total Subventions		
		Autofinancement	10 000,00	20 %
Total Général	50 000,00	Total Général	50 000,00	100 %